Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 035-213503303-20260511-D2026_67-DE

ARRONDISSEMENT DE FOUGERES-VITRE
CANTON DE VITRÉ

COMMUNE DE TAILLIS

CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 11 Mai 2026

Date de convocation : 04/05/2026 **Date d'affichage : 04/05/2026**
Nombre de conseillers : en exercice : 15 Présents : 13 Votants : 15

L'an deux mil vingt-six, le 11 mai à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel SAUVAGE.

Etaient présents : Michel SAUVAGE ; Maire, Philippe CHAVROCHE, Anne-Lise CRUCHON, Denis FROMONT, Solène MICHENOT ; adjoints, Yves LOUVEL, Christelle ROUSSIER, Sébastien BUTEAU, Anne-Sophie FOURCROY, Marielle GARCIA, Anthony GACHES, Emmanuelle TALIGOT ; conseillers municipaux

Etaient absents excusés : Ophélie FROTIN (donne pouvoir à Anne-Lise CRUCHON), Mathieu JOHAN (donne pouvoir à Michel SAUVAGE)

Secrétaire de séance : Laurent BELLOIR

35/330/67/2026

10- Objet : Délibération lancement du marché de maîtrise d'œuvre de la salle des sports

Monsieur Philippe CHAVROCHE ; 1er adjoint en charge des travaux, présente le programme de l'opération dont le schéma fonctionnel.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-29 et suivants relatifs aux compétences du conseil municipal ;

Vu le Code de la commande publique, notamment ses dispositions relatives aux marchés de maîtrise d'œuvre ;

Vu la nécessité de reconstruire la salle de sports communale en raison d'un incendie survenu le 29 Juillet 2025

Considérant que cette opération nécessite le recours à une équipe de maîtrise d'œuvre chargée d'assurer les missions de conception, d'assistance à la passation des contrats de travaux et de direction de l'exécution des travaux ;

Considérant qu'il appartient à la commune de lancer une procédure de mise en concurrence conformément au Code de la commande publique ;

Considérant que la date de lancement de la consultation du marché de maîtrise d'œuvre sur la plateforme Mégalis sera au plus tard le 10 Juin 2026 ;

Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 035-213503303-20260511-D2026_67-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des présents :

- **DE VALIDER** le principe du lancement d'un marché de maîtrise d'œuvre pour la reconstruction de la salle de sports communale.
- **D'APPROUVER** le programme sommaire de l'opération, et les pièces du dossier de consultation en vue de lancer la publicité nécessaire.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'opération

Certifie exécutoire
compte-tenu de la transmission en Préfecture le
et de la publication le

Fait à Taillis, le 12.05.2026
Pour extrait certifié conforme au registre,
LE MAIRE,
Michel SAUVAGE

